

Ce protocole vise à assurer l'égalité de traitement des élèves et à clarifier les modalités d'évaluation dans les différents champs disciplinaires.

1 - Cadre général

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier comme élève de seconde et de terminale dans l'objectif de l'orientation ou en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir de plusieurs notes. Les notes sont attribuées par les professeurs. Les équipes d'enseignement définissent collectivement les travaux qui sont à prendre en compte dans les moyennes, certains travaux à valeur formative sont affectés de coefficients moindres ou nuls. La nature et la fréquence des évaluations comptant dans la moyenne sont détaillées dans la partie *Modalités du contrôle continu par enseignement* en page 2, 3 et 4. Le nombre des évaluations indiqué représente le minimum des évaluations mises en place par les enseignants.

Les élèves sont prévenus des dates des évaluations sommatives (bilans) suffisamment en avance pour organiser leur travail. Les notes sont reportées dans le logiciel *Pronote* dans des délais raisonnables puis notifiées dans les bulletins trimestriels.

2 - L'assiduité

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par le règlement intérieur de l'établissement qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir tous les travaux écrits, oraux et pratiques qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu.

Pour que la moyenne soit valide, il faut que l'élève ait accompli toutes les évaluations nécessaires à la représentativité de la moyenne (déterminée par les professeurs). En cas d'absence et quelque soit le motif, les élèves sont convoqués à une évaluation de remplacement spécifiquement organisée à leur intention.

Pour le cycle terminal en cas de nouvelle absence à cette évaluation de remplacement, une évaluation ponctuelle est organisée par l'établissement. **Cette note unique est prise en compte pour l'année en cours et comme note pour le baccalauréat.** En cas d'absence à l'évaluation ponctuelle la note de 0 est attribuée.

Pour les secondes, en cas d'absence à l'évaluation de remplacement la mention *Non Rendu* sera attribuée et ce devoir sera comptabilisé dans la moyenne trimestrielle (exemple : 3 devoirs faits sur 4, la moyenne est calculée sur 4 notes).

3 - La fraude

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

4 - Le cadre du contrôle continu au cycle terminal.

Le cadre de notation du baccalauréat est simplifié : les enseignements sont évalués soit en contrôle continu soit en épreuve ponctuelle.

Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe du cycle terminal (fin de première et fin de terminale).

- Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires : épreuves anticipées de français, l'épreuve de philosophie, deux épreuves d'enseignement de spécialité de terminale et l'épreuve Grand Oral.

- Les autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients : l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ; l'histoire-géographie, l'enseignementscientifique dans la voie générale, les mathématiques dans la voie technologique, la langue vivante A, la langue vivante B, l'éducation physique et sportive et l'enseignement moral et civique.

Les 40% de la note du baccalauréat issus des enseignements obligatoires sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal (1ère et terminale). L'évaluation chiffrée annuelle, prise en compte pour le baccalauréat dans un enseignement, sera constituée de la moyenne des moyennes trimestrielles.

La note de CCF(3 épreuves au cours de l'année de terminale) est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat.

Les enseignements optionnels donnent lieu à une moyenne annuelle prise en compte pour le baccalauréat.

5 – Baccalauréat blanc de spécialité

Les notes obtenues aux épreuves blanches comptent pour un tiers de la moyenne trimestrielle.

**Modalités du contrôle continu par enseignement au cycle terminal général et technologique
Classes de première et terminale**

Enseignements communs

Enseignements	Nombre minimum de notes par trimestre	Coefficients contrôle continu en première	Coefficients contrôle continu en terminale	Type d'évaluation
Français	3 minimum.	Épreuve terminale (EAF).		Tout type.
Philosophie	2 minimum.		Épreuve terminale.	Tout type.
Histoire-géographie	Voie générale :3 minimum dont 1 devoir sur table. Voie technologique : 2 minimum dont 1 devoir sur table.	3	3	Tout type.
Langue vivante A	Voie générale :2 minimum (compétences langagières). Voie technologique : 2 minimum(compétences langagières).	3	3	Tout type.
Langue vivante B	Voie générale :2 minimum (compétences langagières). Voie technologique : 2 minimum(compétences langagières).	3	3	Tout type.
Education physique et sportive	1 minimum (3 activités sportives dans l'année en 1ère, 3 en terminale).	CCF en terminale.	6 en CCF	Terminale : CCF 1ère : Pratique physique : 60%. Comptes rendus de séance : 20%. Investissement de l'élève dans les différents rôles sociaux : 20%.
Enseignement scientifique (Général) ou Mathématiques (STI2D)	Mathématiques : 5 minimum sur l'année (contrôles de synthèse). Ens. Scient. : 2 minimum.	3	Enseignement scientifique 3 Mathématiques 3	Maths : Contrôles de synthèse, devoirs en classe. Ens. Scient. : Bilans de connaissances.Travaux de groupes, comptes rendus de manipulations, QCM, devoirs maison, exposés.
Enseignement moral et civique	2 minimum sur l'année.	1	1	Tout type.

Enseignements	Nombre minimum de notes par trimestre	Coefficient contrôle continu en première	Coefficient contrôle continu en terminale	Type d'évaluation
Optionnels	DNL : 1 minimum. DGEMC : 1 minimum. LVC : 2 minimum. Maths option. compl. ou expertes : 2 minimum. Théâtre : 1 minimum.	2	2 qui s'ajoute au coefficient de 1ère (soit coef. 4).	DNL : Test de vocabulaire/bilan de connaissances. DGEMC : productions écrites ou orales, au moins 1 exposé/an. LVC : Compétences langagières, évaluations formatives écrites et orales. Maths : Contrôles de synthèse, devoirs maison ou en classe.

Enseignements de spécialité

Enseignements	Nombre minimum de notes par trimestre	Coefficients épreuves de première	Coefficients épreuves de terminale	Type d'évaluation
Arts Plastiques	3 minimum.	10 pour le français. 8 pour la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale. Total : 18	8 pour la philosophie (voie générale). 4 pour la philosophie (voie technologique). 32 (16 par spécialité) pour les spécialités poursuivies en terminale. 10 pour le Grand Oral (voie générale). 14 pour le Grand Oral (voie technologique). Total : 50	Pratique : 40%. Théorie : 60%. 1 devoir type Bac en terminale/an.
Théâtre	3 minimum.			Pratique (participation et implication dans le collectif). Théorique (cahier de bord, note d'intention). Formation du spectateur (analyse de spectacles...).
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	1ère : 2 minimum dont 1 devoir sur table. Terminale : 3 minimum dont 1 devoir sur table.			Tout type.
Humanités, littérature et philosophie	3 minimum.			Tout type.
Innovation technologique (niveau première)	2 minimum.			Tout type.
Ingénierie et développement durable (niveau première)	3 minimum.			Tout type.
Ingénierie, innovation et développement durable (niveau terminale)	3 minimum			Tout type.
Langues, littérature et cultures étrangères	2 évaluations minimum de compétences langagières + 1 évaluation type BAC en terminale.			Tout type.
Mathématiques	Voie générale : 2 minimum par trimestre (contrôles de synthèse). Voie technologique : 5 minimum par an (contrôles de synthèse).			Contrôles de synthèse, devoirs maison, devoirs en classe. Les devoirs maison ne sont pas comptés dans la moyenne trimestrielle.
Numérique et sciences informatiques	3 minimum (en terminale au 3ème trimestre 1 note de production orale).			Productions écrites, productions matérielles, interrogations flash, (poids de l'écrit et production matérielle supérieur aux autres évaluations).
Physique-chimie	Minimum 2 en 1ère, 3 en terminale. 2 en spécialité SI.			Bilans de connaissances, travaux de groupes, comptes rendus de manipulations, QCM, devoirs maison, exposés.
Sciences de la vie et de la Terre	3 minimum.			Ecrits et compétences expérimentales en classe (50% minimum en 1ère, 75% en terminale). Travaux de groupes, tests de connaissances.
Sciences de l'ingénieur	3 minimum.			Productions écrites, orales, ou matérielles (poids de l'écrit en classe supérieur à celui des autres évaluations).
Sciences économiques et sociales	2 minimum en 1ère, 3 en terminale.			1 devoir sur table minimum + 2 devoirs type Bac en terminale.
Education Physique Pratique et culture sportive	3 minimum en 1ère et en terminale.	Tout type		

Modalités du contrôle continu par enseignement en seconde générale et technologique

Enseignements	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation
Français	3 minimum.	Tout type.
Histoire-géographie	3 minimum dont 1 devoir sur table.	Tout type.
Langue vivante A	2 minimum (compétences langagières).	Tout type.
Langue vivante B	2 minimum (compétences langagières).	Tout type.
Sciences économiques et sociales	4 minimum sur l'année.	Tout type.
Mathématiques	2 minimum (contrôles de synthèse).	Contrôles de synthèse, devoirs maison, devoirs en classe. Les devoirs maison ne sont pas comptés dans la moyenne trimestrielle.
Physique-chimie	2 minimum.	Bilans de connaissances, travaux de groupe, compte-rendu de manipulations, QCM, devoirs maison, exposés.
Sciences de la vie et de la Terre	2 minimum.	Devoirs sur table (au moins 50% de la moyenne). Travaux de groupe, oral, TP...
Education physique et sportive	1 minimum (3 activités sportives dans l'année).	Tout type.
Enseignement moral et civique	2 minimum sur l'année.	Tout type.
Sciences numériques et technologie	5 minimum sur l'année.	Tout type.

Enseignements	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation
Optionnels	Arts plastiques : 3 minimum. DNL : 1 minimum. LVC : 3 minimum. SI-CIT : 2 minimum. Théâtre : 1 minimum.	Arts plastiques : 1 bilan + 2 évaluations plastiques. DNL : Bilan de connaissances, test de vocabulaire, expression écrite ou orale. LVC : Tout type. SI-CIT : Devoirs en classe, mini-projets, comptes rendus d'activité.